

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

ᱫᱷᱟᱱ ᱵᱤᱨ ᱫᱷᱟᱱ

L'an deux mil vingt-trois, le 4 du mois d'OCTOBRE à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 28 septembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 21
votants : 24

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL- Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Christian GUIHARD - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Marie-Anne THEBAUD - Sébastien TOCQUEVILLE- Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Bertrand PITON ayant donné pouvoir à Nicolas DEUX
Nicolas CHATELIER ayant donné pouvoir à Sandrine VIGNOL
Fabienne JOANNY ayant donné pouvoir à Martine PERRAUD

Absents à l'appel du quorum :

André TROUSSIER
Céline HALGAND
Article L 2121-17 du CGCT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Flavie HALGAND** est désignée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

**D2023 - 0582 - ACTION D'AUTOFINANCEMENT -
NOUVEAUX TARIFS DES PRODUITS VENDUS**

Rapporteur : Christelle PERRAUD

Afin de financer leurs projets, les jeunes inscrits à l'Esp'Ado s'investissent régulièrement dans plusieurs animations (vente de pizza, de crêpes, tombola, ...) et ce afin de réduire la participation des familles notamment dans le cadre de projets de séjour.

Les tarifs pour la vente de produits dans le cadre de ces actions

d'autofinancement suivent la courbe de l'inflation, il est donc proposé une nouvelle grille tarifaire, à laquelle s'ajoute la vente de saucissons pour les fêtes de fin d'année :

Produits	Tarifs Février 2023	Tarifs Octobre 2023
Crêpe nature, sucre ou beurre	1.00 €	1,00
Crêpe chocolat	2.00 €	2,00
Crêpes lot de 5	3.00 €	4,00
Pizza	8.00 €	8,00
Boisson sans alcool (le verre)	1.50 €	1,50
Part de gâteau	1.00 €	1,00
Sachet de bonbons	1.00 €	1,00
Sucettes	0.20 €	0,30
Maquillage	1.00 €	1,00
Case tombola	3.00 €	3,00
Case Tombola galette des rois		2,00
Panier Garni		1 € le poids
Mémo clé duo	3.00 €	3,00
Baguette de pain	1.00 €	1,20
Viennoiserie	1.00 €	1,20
Saucissons		4 € l'unité
		10 € le lot de 3

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Enfance Jeunesse le 15 septembre 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

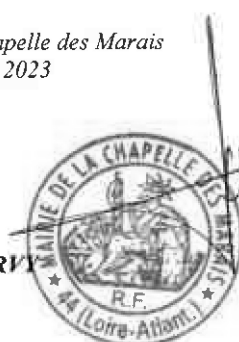
- Approuve les nouveaux tarifs 2023 des produits vendus dans le cadre d'actions ponctuelles réalisées par les services Enfance Jeunesse dans les termes du tableau sus-visé.

Copie EXECUTOIRE compte tenu de :

- la transmission en Sous-préfecture le :
- la publication le

Fait à la Chapelle des Marais
Le 9 octobre 2023

Le Maire,
Franck HERVY



Le Secrétaire de Séance

Halgand